Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

28 boulevard de la République
71100 CHALON SUR SAONE
ttes infos www.infogreffe.fr
tél. : 03.85.90.07.80

REQUET CHABANEL
12 rue DE LA REPUBLIQUE
69289 LYON CEDEX 02

V/REF :
N/REF : 96 B 262 / 2010-A-1581

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHALON SUR SAONE certifie qu'il a reçu le 16/07/2010,

Rapport du commissaire aux comptes
- Réduction du capital social

P.V. d'assemblée du 30/06/2010
- Réduction du capital

P.V. d'assemblée du 30/06/2010
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Statuts mis à jour

Concernant la société

TOLEC
Société à responsabilité limitée
impasse Louis Jacques Thenard
71100 Chalon-sur-Saône

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-1581 le 16/07/2010

R.C.S. CHALON SUR SAONE 409 688 231 (96 B 262)

Fait à CHALON SUR SAONE le 16/07/2010,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHALON S/SAONE
SAONE-&-LOIRE

Monsieur Frédéric BREJON
Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon
2 avenue de Verdun – 69570 DARDILLY

TOLEC

SARL
Au capital de 700.000 €uros

IMPASSE LOUIS JACQUES
THENARD
71100 CHALON SUR SAONE

SIRET : 409 688 231 00029
NAF : 2562 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PROPOSEE A L'ASSEMBLEE

A l'Associé,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de la société TOLEC et en exécution de la mission prévue à l'article L 223-34 du Code de Commerce en cas de réduction du capital, j'ai établi le présent rapport destiné à vous faire connaître mon appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

J'ai effectué mes travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Mes travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 700.000 €uros à 500.000 €uros.

Fait à Lyon, le 14 juin 2010

Le Commissaire aux Comptes

Frédéric BREJON